

<http://ecoleetsociete.se-uns.org/Propositions-interministerielles-pour-l-egalite-femmes-hommes-un-enjeu-de>



école & société

Propositions interministérielles pour l'égalité femmes hommes : un enjeu de société à affermir

- Société - Égalité femme/homme -
Date de mise en ligne : mardi 13 mars 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

C'est le 8 mars, le jour de l'égalité du droit des femmes, que le comité interministériel mené par Édouard Philippe et Marlène Schiappa a rendu public ses propositions pour améliorer et rendre effective l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

Parmi les mesures proposées, certaines concernent le champ éducatif, de la maternelle au lycée :

Agir auprès de la communauté éducative :

- Un « référent Égalité » sera nommé dans chaque établissement scolaire.
- L'ensemble de la communauté éducative sera formée à la déconstruction des préjugés et à la prévention du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles.

Agir auprès des parents :

- La « mallette des parents » intégrera des outils relatifs à l'éducation à la sexualité, les usages d'Internet et du numérique, la lutte contre le cyber-harcèlement et l'exposition précoce à la pornographie.

Agir auprès des élèves :

- Instaurer la parité dans les instances représentatives des élèves.
- Promouvoir la mixité des filières et des métiers, en se fixant des objectifs chiffrés par filière

Le SE-Unsa accueille favorablement ces orientations, susceptibles d'affermir le deuxième principe de notre devise républicaine.

La mise en place d'un « référent égalité » dans les établissements scolaires va dans le bon sens.

Toutefois, cela ne concerne pas le premier degré. Or, les inégalités n'attendent pas le collège pour toucher la vie des élèves. La déconstruction des préjugés et des stéréotypes sexistes, la connaissance de son corps et des voies pour en disposer, sont des enseignements qui doivent s'inscrire dans la durée.

Plus généralement, le rapport du Défenseur des Droits de novembre 2017, souligne les retards pris par la France en termes d'éducation à la sexualité : les trois séances annuelles du CP à la terminale connaissent une mise en oeuvre très disparate.

Plus consensuel, l'apprentissage de la sécurité routière est davantage choisi dans le cadre des CESC (comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté).

Pourtant, le HCE (haut comité à l'égalité) indique « *qu'en collège et lycée, les thématiques abordées dans les séances d'éducation à la sexualité sont majoritairement celles du VIH/Sida, de la contraception/IVG et du « respect ». En revanche, d'autres thématiques sont peu abordées comme les questions de l'identité, des orientations et discriminations sexuelles, et le sujet des violences faites aux femmes. Cette méconnaissance n'empêche pas les élèves de faire face à des injonctions très fortes dans leur cour de récré, ou sur les réseaux sociaux. Pour les garçons, il s'agira de répondre à une norme de virilité ; pour les filles, à la double injonction de se montrer à la fois désirables et respectables* ».

Pour le SE-Unsa, ces enseignements sont un enjeu de société, pour dépasser les pesanteurs patriarcales, soutenues par la frange la plus conservatrice de la population, qui avait combattu les ABCD de l'égalité en 2014.

Former des citoyens éclairés, épanouis et émancipés, en capacité de penser librement, d'appréhender le

monde et d'y être acteurs, est dans l'ADN du SE-Unsa.

Ressources

Les [autres propositions](#) du comité interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Eduscol : [ressources nationales sur l'éducation à la sexualité](#)

[Rapport des droits de l'enfant en 2017 du Défenseur des Droits](#)

L'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées : [Circulaire du 17 février 2003](#)